

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

RAPPORTS FINANCIERS

Afin de se conformer aux dispositions du Code municipal du Québec, article 176.2.2, il est de la responsabilité du maire de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre de l'année précédente tel que rédigé par le vérificateur externe. Le rapport a été présenté au conseil lors de la réunion régulière du 4 avril dernier.

C'est avec plaisir, au nom du conseil municipal, que je vous présente les grandes lignes de ce rapport.

Les revenus de fonctionnement se sont élevés à 3 467 951 \$. Les charges totales ont été de 3 550 861 \$, pour un léger déficit de 82 910 \$. Toutefois, en tenant compte de différentes écritures comptables pour un montant de 234 572 \$ (ex. coût de propriétés vendues, cession de placement, remboursement de la dette, affectation d'investissement et affectation des réserves et fonds), la Municipalité a dégagé un excédent de 151 662 \$ pour l'année 2022.

Le total des excédents au 31 décembre 2022 est de 3 402 984 \$. De ce total, est inclus le montant de 1 760 665 \$ qui est déjà réservé pour des investissements prévus (ex. aqueduc et égout, centre socio-culturel, presbytère, fonds de roulement et remboursement de l'emprunt de la phase 2 du développement Lapierre, montant affecté au budget 2023). Ce qui laisse des excédents non affectés de 1 642 319 \$. Ce montant est disponible pour de nouveaux projets, pour bonifier certains projets en cours, pour pallier des dépenses imprévues et pour se garder une réserve. L'avantage d'avoir des excédents nous permet de réaliser des investissements tout en ayant le moins d'impact possible sur votre compte de taxes. Soyez assurés que cet argent sera utilisé de façon judicieuse.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Le 4 avril 2023, la Firme Lemieux-Nolet, comptables agréés S.E.N.C.R.L., a présenté les états financiers pour 2022 au conseil municipal après avoir effectué leur audit selon les normes généralement reconnues au Canada; voici l'opinion émise : à notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Gervais au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Nous pouvons conclure que la situation financière de la municipalité de Saint-Gervais est excellente et vous pouvez être assurés que votre conseil municipal verra à poursuivre dans cette direction.

Le rapport financier complet est disponible sur le site internet de la municipalité au www.saint-gervais.ca.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les membres du conseil qui, même à leur première année d'expérience, ont apporté leur contribution par des discussions franches, leur analyse des dossiers et leur implication dans différents comités. Merci à notre directrice générale, Mme Johanne Simms, pour sa grande disponibilité et l'intérêt qu'elle porte à tous les dossiers. Merci enfin à tout le personnel de la municipalité qui voit quotidiennement au bon fonctionnement de l'ensemble des services.

Gilles Nadeau, maire

RÉMUNÉRATIONS DES ÉLUS (ES) EN 2022

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* qui prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention sur la rémunération et l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal, voici la rémunération des élus(es) pour 2022. Le traitement de base du maire a été de 12 472,24 \$ imposable et le traitement de base des conseillers(ères) fut de 4 568,05 \$ imposable. À cela s'ajoute une allocation pour les frais de représentation égale à la moitié de rémunération de base. Cette allocation est imposable au Fédéral et non imposable au Provincial. De plus la rémunération du maire pour les réunions et les comités de la MRC de Bellechasse totalisent 2 359,55 \$ imposable et 1 179,81 \$ non imposable.

ATTRIBUTION DE CONTRATS EN 2022

Vous pouvez retrouver la liste des contrats de 25 000 \$ et plus et la liste des fournisseurs de la municipalité dont les achats de plus de 2 000 \$ totalisent plus de 25 000 \$ au cours de l'année sur le site internet de la municipalité (www.Saint-gervais.ca).

FAITS SAILLANTS DES PROJETS



L'année 2022 nous a permis de faire progresser, de commencer et de terminer différents projets, en voici quelques-uns :

RÉALISATIONS DE 2022

Voici les principales réalisations faites en 2022. Certaines ont pu bénéficier de subventions que vous retrouverez entre parenthèses)

- Demande de places pour l'agrandissement de la garderie;
- Démarche pour l'agrandissement de la garderie suite à l'acceptation de 21 places;
- Modification temporaire de l'intérieur du presbytère pour accueillir les nouvelles places en attendant l'agrandissement (subvention PAMACPE);
- Citation du presbytère et démarche pour la rénovation extérieure (subvention PSMMPI);
- Démarche pour l'agrandissement et la mise aux normes du centre Socio-culturel (subvention PRACIM);
- Réalisation des infrastructures pour les nouvelles rues Jean-Paul et Guy-Pouliot;
- Aménagement d'une chambre de décontamination à la caserne incendie (subvention PRABAM);
- Réfection complète d'une section de 2,2 km du 2^e Rang Est (subvention PAVL);
- Modification des systèmes de chauffage au garage municipal et à la caserne incendie pour un chauffage au propane (subvention PRABAM);
- Installation d'une génératrice au garage municipal;
- Installation de nouveaux panneaux pour les noms des rues et rangs;
- Amélioration des jeux de pétanque et ajout d'un jeu de shuffleboard au Parc historique de la Promenade-des-Sœurs (subvention Nouveaux Horizons pour les Aînés).

CONCLUSION

Comme vous le constatez, la situation financière de la municipalité est très bonne et beaucoup de projets ont été réalisés ou amorcés en 2022 et se poursuivront en 2023. C'est le signe que nous sommes une municipalité dynamique et à l'écoute des besoins de l'ensemble de nos citoyens. Si le passé est garant de l'avenir, vous pouvez être assurés que votre conseil municipal sera vigilant pour voir au développement de notre collectivité.

Ce 2^e jour de mai 2023



Gilles Nadeau, maire